

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

2022-11-285 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 09/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 48

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 20

Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT PARTICIPATIVE
ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOCAL POUR L'ESPACE JEUNES A GUÏTRES

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221116-2022_11_285-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la jeunesse, de l'insertion et de l'attractivité du monde étudiant,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1311-12,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les statuts de la Cali,
Vu la saisine des services des domaines en date du 2 août 2022,
Vu l'avis implicite de l'avis des domaines en date du 2 septembre 2022,
Vu la proposition de vente par la société Caisse d'Epargne, d'un terrain avec bâtiment à usage de bureaux,

Considérant que le local actuellement mis à disposition du service de l'Espace Jeunes à Guîtres est peu adapté pour l'accueil car situé à l'étage d'un bâtiment communal appartenant à la commune, et ne disposant pas d'espace extérieur,

Considérant que la commune de Guîtres souhaite utiliser ce bâtiment pour d'autres usages et utilisateurs,

Considérant qu'un local situé à proximité de l'actuel Espace Jeunes et du collège Jean Aviotte est cessible et disponible, offrant 82 m² de surface aménageable au RDC et 80 m² d'espace extérieur, clos, à l'arrière,

Vu l'avis de la commission jeunesse du 2 novembre 2022.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition par La Cali de la parcelle AB 10, située 11, Grand Rue à Guîtres, appartenant à la Caisse d'Epargne au prix de 80 000 €,
- que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser La Cali à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente, ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.

Imputation budgétaire : Chapitre : 21 - Compte : 2115 - Fonction : 422

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 novembre 2022

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

